



## LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le Département aide les jeunes pour  
des besoins urgents, pour trouver  
un emploi ou une formation

Le Département de la Somme s'engage dans une démarche Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Le FALC est une méthode qui permet d'écrire des documents dans un langage accessible à tous, notamment les personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou cognitif et les personnes avec des difficultés de compréhension et de communication.



*Le contenu a été rédigé par l'Atelier FALC de l'association Avenir Apei.*

## Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté



Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) est une aide financière du Département pour les jeunes qui :

- n'ont pas d'aide et de soutien de leur famille
- n'ont aucune aide pour les soutenir et les encourager dans leurs démarches afin de trouver un emploi et avoir une vie sociale

### Qui peut faire la demande ?

Les habitantes et les habitants du département de la Somme qui ont :

- entre 18 à 25 ans
- un Quotient Social (QS) en dessous du seuil de pauvreté

## Une aide pour quoi ?

Le FAJD peut être donné pour :

- régler des besoins urgents comme : des besoins alimentaires, un transport (train, voiture...) pour se rendre en formation
- réaliser un projet d'insertion professionnelle
  - ➔ rechercher un emploi
  - ➔ rester dans un travail
- faciliter l'accompagnement social du jeune comme : le financement d'une formation
- passer son permis de conduire (aide de 1 500 € maximum par an)



Il faut avoir eu le code de la route avant de faire la demande et ne pas avoir le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**.

## Comment faire la demande ?

Le jeune qui souhaite faire la demande va dans l'une des **Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI)**.

Les adresses des MDSI sont sur **somme.fr/mdsi** ou disponibles au **03 22 71 80 80**.

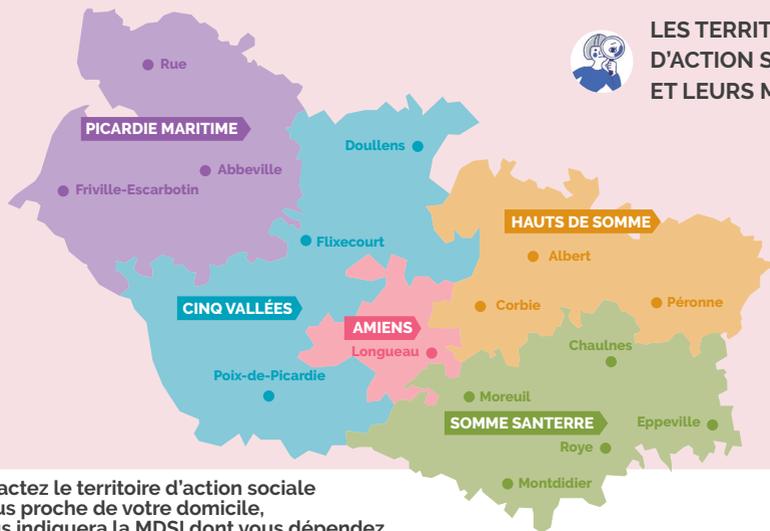
Il remplit et signe un dossier avec un travailleur social qui envoie le dossier aux services du Conseil départemental de la Somme.

Pour être validée, la demande doit être :

- signée par le jeune et le travailleur social
- accompagnée des pièces justificatives demandées



## LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE ET LEURS MDSI



Contactez le territoire d'action sociale  
le plus proche de votre domicile,  
il vous indiquera la MDSI dont vous dépendez.

### PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme  
80100 ABBEVILLE  
Tél. : 03 22 97 21 20  
territoire.picardiemaritime  
@somme.fr

### CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne  
ZAC des Hauts de Val de Nièvre  
80420 FLIXECOURT  
Tél. : 03 60 03 43 50  
territoire.5vallees@somme.fr

### HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte  
80300 ALBERT  
Tél. : 03 60 03 47 10  
territoire.hautsdesomme  
@somme.fr

### AMIENS

10 rue des Louvels  
80000 AMIENS  
Tél. : 03 22 97 24 67  
territoire.amiens@somme.fr

### SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville  
80500 MONTDIDIER  
Tél. : 03 60 03 45 02  
territoire.sommesanterre  
@somme.fr

Plus d'infos sur  
les MDSI :



**Conseil départemental de la Somme**  
Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi  
43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80  
www.somme.fr

